

Édito

La sécurité dans un monde numérique

La sécurité est incontestablement une préoccupation majeure des gouvernants et des citoyens au sein de nos sociétés actuelles. La modernité tolère de moins en moins l'insécurité, comme en témoigne la volonté constante de réduire les conflits, maîtriser les épidémies ou encore limiter les oppositions. Nos vies se déroulant de plus en plus dans un espace numérique, lequel transforme nos rapports aux autres et aux choses, nous avons fait le choix de consacrer ce numéro « Cinq » de la revue *Third* aux interactions entre les notions de sécurité et numérique.

À quels dangers sommes-nous exposés dans le cyberspace ? Comment protéger nos infrastructures numériques ? Faut-il repenser nos conceptions traditionnelles de la sécurité à l'aune de la révolution numérique ? Pouvons-nous améliorer notre sécurité ou bien sommes-nous condamnés à une insécurité intrinsèquement liée à la transition technologique en cours ?

C'est notamment à ces questions que nous tenterons de répondre dans ce numéro, en étudiant les bouleversements induits par le numérique sur la sécurité, prise dans plusieurs de ses dimensions, de la sécurité informatique à la sécurité des individus, en passant par la sécurité nationale, la sécurité sociale ou encore la sécurité juridique.

Pour commencer, nous nous sommes intéressés à l'omniprésente notion de cybersécurité. Tout d'abord, Daniel Ventre (chercheur au Centre de Recherche sur le Droit et les Institutions Pénales, CNRS) nous propose de définir la cybersécurité. Emmanuel Germain (directeur général de l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information – ANSSI) dresse ensuite un panorama de la cybersécurité en France en partageant la vision de l'ANSSI. Puis, Barbara Joannes et Solal Besnard (experts en cybersécurité et co-fondateurs de *Kaïno*) nous présentent l'escape game qu'ils ont élaboré pour permettre aux entreprises de sensibiliser leur personnel à la sécurité informatique.

La transition numérique est un défi capital pour les États qui sont conduits à repenser le concept traditionnel de souveraineté afin de pouvoir assurer leur sécurité et protéger nos sociétés qui sont de plus en plus dépendantes des technologies et du numérique.

Pour évoquer cette problématique, nous avons échangé avec Alix Cazenave (conseillère en relations publiques et membre du conseil scientifique de l'Institut de la souveraineté numérique) qui partage avec nous sa vision de la souveraineté numérique. Félix Blanc (docteur en sciences politiques et cofondateur de *danaïdes.org*) nous explique pour sa part la dépendance du cyberspace aux câbles sous-marins, un enjeu de sécurité au cœur de la géopolitique mondiale.

Par ailleurs, le numérique ne cesse de faire émerger de nouveaux usages dont les effets sont bien réels et qui exposent les individus à de nouveaux risques.

Dans un premier temps, Justine Atlan (directrice générale de l'association e-Enfance) nous parle des phénomènes de cyber-violence. Dans leur article, Thomas Souvignet (lieutenant-colonel de gendarmerie et professeur à l'École des Sciences Criminelles de l'Université de Lausanne) et Olivier Ribaux (directeur de l'École des Sciences Criminelles de l'Université de Lausanne) nous offrent une vision concrète des mécanismes de cybercriminalité et de la capacité des forces de l'ordre à y répondre. Nous abordons ensuite les conséquences du numérique sur le travail et la protection sociale au cours d'un entretien avec Laëtitia Vitaud (conférencière et consultante sur le futur du travail et de la consommation).

Les technologies numériques produisent des quantités massives de données qui sont collectées et exploitées par les opérateurs privés et publics. Maxime Agostini (co-fondateur et président de Sarus Technologies) démontre qu'il est possible d'exploiter les données personnelles tout en protégeant la vie privée des personnes grâce à des innovations de pointe, tandis que Caroline Lequesne Roth (maître de conférences en droit public à l'Université Côte d'Azur) analyse, à partir de l'exemple de l'épidémie de Covid 19, les dangers résultant de la quantification sécuritaire du monde pour nos libertés publiques.

Enfin, Parallel Avocats explore le concept de sécurité juridique et présente une approche permettant aux entreprises numériques d'innover dans un environnement juridique incertain.

Nous adressons nos chaleureux remerciements à chacun des contributeurs et espérons que les lecteurs trouveront la lecture de ce numéro aussi passionnante que l'a été sa conception pour l'ensemble de notre équipe.

Nous serons ravis de poursuivre les échanges sur les numéros passés et à venir de Third avec ceux qui le souhaitent (welcome@parallel.law).

Arthur Millerand, Michel Leclerc & Jérémie Aflalo
Associés de Parallel Avocats
www.parallel.law